

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 28 avril 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE229283001

**Conclure des ententes-cadres avec les firmes Vlan
Paysages inc. + IGF Axiom inc. (lot 1) et Lemay CO
inc. + Cima+ s.e.n.c. (lot 2) pour des services
professionnels en architecture de paysage et en
génie, pour divers projets du Service des grands
parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée
maximale de quatre ans - Dépense totale de 7 831
430,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public
21-19074 - (8 soumissionnaires)**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE229283001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Vlan Paysages inc. + IGF Axiom inc. (lot 1) et Lemay CO inc. + Cima+ s.e.n.c. (lot 2) pour des services professionnels en architecture de paysage et en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de quatre ans - Dépense totale de 7 831 430,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-19074 - (8 soumissionnaires)

À sa séance du 6 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
 - *Un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (Lot 1).*

Le 13 avril 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que ces ententes cadres permettront de réaliser divers projets d'aménagement dans les parcs urbains, les espaces publics, les parcs métropolitains, les parcs-nature, les espaces riverains ainsi que les plateaux sportifs.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 58 jours. Parmi les 15 preneurs du cahier des charges, 8 ont déposé une soumission, dont 5 ont été jugées conformes. Il est à noter que 9 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 6,6 % favorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne. On dénote également un écart de 20,4% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (Lot 1).

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur l'écart entre le prix proposé par l'adjudicataire et ceux des autres soumissionnaires, de même que sur sa capacité à réaliser ce contrat et à assurer la qualité du travail effectué compte tenu du prix moindre demandé.

Le Service a souligné que que les taux horaires proposés par l'adjudicataire sont plus bas, mais sommes toutes près de l'estimation effectuée par la Ville. Il est précisé que cette firme est habituée à travailler avec la Ville et qu'une évaluation de rendement sera effectuée lors de la réalisation du contrat. Les explications du Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Direction aménagement des parcs et espaces publics pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
 - *Un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE229283001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.